

PLAN EPARGNE SERENITY

Epargnez en
toute **sérénité**

*Tout en réduisant
vos impôts*



 **BNA BANK**

www.bna.tn

PLAN EPARGNE SERENITY

Epargnez dès maintenant pour assurer
Votre avenir et celui de vos proches

*Tout en réduisant
vos impôts*

Vous désirez vous constituer une épargne de précaution en toute sécurité ? préparer à l'avance un projet qui vous tient à cœur ? préparer l'avenir de vos enfants ? améliorer vos revenus après votre départ à la retraite ? transmettre un capital à vos proches en franchise totale de droits de succession ?

La BNA vous propose le **Plan d'Epargne SERENITY**, un contrat de bancassurance qui vous permet de :

- ▶ Constituer un capital au fil des ans afin de financer des projets de vie, garantir l'avenir de vos enfants ou encore compléter vos revenus, notamment, à l'âge de la retraite;
- ▶ Disposer d'une réserve d'épargne tout en réalisant un placement financier dans un cadre fiscal favorable et sans aucun risque, garanti à une échéance déterminée lors de la souscription.

Comment souscrire au Plan Epargne Serenity ?

Votre Chargé Clientèle vous assistera et vous accompagnera lors de la souscription à votre **Plan Epargne Serenity**, notamment, pour le choix du mode de versement qui vous convient, de la durée de votre plan, de la modalité de sortie ainsi que d'autres spécificités de votre contrat.

Fixez vous-même la durée de votre **Plan Epargne Serenity** lors de la souscription avec une durée minimale de 8 ans pour bénéficier des avantages fiscaux conséquents.

Epargnez et disposez de votre argent à votre rythme

Epargnez et choisissez le mode de versement qui vous convient via des versements libres ou des versements périodiques (Montant constant ou croissant), encaissés par le biais des prélèvements bancaires tout au long de la durée du contrat.

Réduisez vos impôts grâce à votre Plan Epargne Serenity

Les sommes versées sur votre **Plan Epargne Serenity** sont déduites de vos revenus imposables. Vous pouvez bénéficier d'une économie d'impôts maximale de 55%.

Pourquoi souscrire au Plan Epargne SERENITY ?

Profitez d'une rémunération régulière et attrayante :

Valorisez votre épargne mois après mois. Votre épargne constituée est rémunérée annuellement et régulièrement à un taux minimum garanti tout en bénéficiant d'une exonération d'impôts.

Bénéficiez des avantages fiscaux conséquents :

► Une économie d'impôt pouvant atteindre 55% de l'impôt dû / An :

Vos versements sont déductibles de votre revenu imposable. Cette déduction peut aller jusqu'à 100.000 Dinars / an et ce, en tenant compte d'une économie d'impôt de 55% par an.

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, votre contrat doit avoir une durée minimale de 8 ans.

► Exonération d'impôt des intérêts servis :

Les intérêts servis sur votre **Plan Epargne Serenity** sont exonérés d'impôt sur le revenu des Personnes Physiques (IRPP).

▶ **Exonération des droits de succession de l'épargne constituée :**

L'épargne constituée est exonérée des droits de succession.

Disposez de vos capitaux en toute flexibilité :

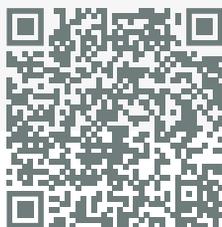
En cas de besoin, vous pouvez disposer, sous certaines conditions, d'une partie ou de la totalité de l'épargne constituée en procédant à un retrait partiel ou total ou en bénéficiant d'une avance remboursable.

Un Plan Epargne modulable :

Durant la durée de votre **Plan Epargne Serenity**, vous pouvez à tout moment modifier les clauses contractuelles dont, notamment :

- ▶ La durée de votre contrat ;
- ▶ Le mode de vos versements ;
- ▶ La modalité de disposer de l'épargne constituée à la fin de votre plan ;
- ▶ Les bénéficiaires désignés ;
- ▶ Ainsi que d'autres conditions et clauses contractuelles de votre plan.

Pour plus de détails sur votre **Plan Epargne Serenity**, veuillez consulter les Conditions Générales téléchargeables via ce QR Code :



Pour simuler votre **Plan Epargne Serenity**, veuillez contacter votre Chargé Clientèle.